



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
 Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
 02-54-20-55-50
 mail : cem.amre@orange.fr
 N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

INSCRIPTION SAISON 2022/2023
(1 DOSSIER PAR CAVALIER)

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Mail _____

Niveau d'équitation (mettre une croix sous le niveau)

Débutant	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE A FOURNIR AVANT LE 1^{er} COURS
Début des cours le 14 septembre 2022, fin des cours le 1^{er} juillet 2023.

Dossier à rendre complet et signé pour valider votre inscription.

Fait le _____ à _____


Signature cavalier ou parents ou tuteur légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"

Cadre réservé au club					
Abo	Adhé	Formule	RIB	Auto prél	Cplet
Jour de cours		horaire			



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
 Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
 02-54-20-55-50
 mail : cem.amre@orange.fr
 N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

CHOIX DE LA FORMULE, TARIFS ET MODE DE REGLEMENT :

FORMULES	TARIFS TTC	MODE DE REGLEMENT	CHOIX
Abonnement annuel individuel 1 heure / semaine	480 €	1 fois à l'inscription par chèque bancaire, ANCV et temps libre 2 fois par chèques bancaires, ANCV et temps libre - chèque à l'inscription déposé en septembre (240 €) - chèque à l'inscription déposé en janvier (240 €)	
	502 €	12 fois (1 chèque et 11 prélèvements) - 1 chèque de 51€ à l'inscription (mois de septembre + 11€ de frais de prélèvement et de dossier prélèvement) + chèque de caution (240€) - 11 prélèvements de 41 € dont 1€ de frais de prélèvement (octobre à août). Merci de joindre un RIB	
Abonnement annuel individuel 2 heures / semaine	888 €	1 fois à l'inscription par chèque bancaire, ANCV et temps libre 2 fois par chèques bancaires, ANCV et temps libre - chèque à l'inscription déposé en septembre (444 €) - chèque à l'inscription déposé en janvier (444 €)	
	910 €	12 fois (1 chèque et 11 virements) - 1 chèque de 85 € à l'inscription (mois de septembre + 11€ de frais de prélèvement et de dossier prélèvement) + chèque de caution (444 €) - 11 prélèvements de 85 € dont 1€ de frais de prélèvement (octobre à août). Merci de joindre un RIB	
Carte nominative de 15h (Valable 12 mois)	235 €	En 1 fois à l'inscription (chèque bancaire, ANCV, temps libre)	
Carte nominative de 10h (Cours particuliers) valable 12 mois	225 €	En 1 fois à l'inscription (chèque bancaire, ANCV, temps libre)	
 Baby poney	155 €	En 1 fois à l'inscription (chèque bancaire, ANCV, temps libre) Cours les mercredis et/ou samedi suivant calendrier. Carte de 15h à répartir suivant calendrier.	
OBLIGATOIRE POUR CHAQUE FORMULE			
Adhésion indiv AMRE	30 €	Chèque ou espèces à l'inscription	
Adhésion famille AMRE	50 €	Chèque ou espèces à l'inscription (à partir de 2 personnes)	
Licence FFE junior (-18 ans)	25 €	Chèque ou espèces à l'inscription	
Licence FFE adulte (18 ans et +)	36 €	Chèque ou espèces à l'inscription	
Pour les enfants, quel serait votre jour de cours de préférence ?		Cours du mercredi	
		Cours du samedi	

Fait le _____ à _____

**Signature cavalier ou représentant légal
 Précédé de la mention "lu et approuvé"**



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
02-54-20-55-50
mail : cem.amre@orange.fr
N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

INFORMATIONS SANITAIRES

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
A	
ALLERGIE MEDICAMENTEUSE O/ N	
PRECISIONS	
OBSERVATIONS PARTICULIERES	

Personne à prévenir en cas d'urgence
(si différent du représentant légal) _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Attention : en cas d'accident lors des cours et activités organisés par le centre équestre de Montlivault, la personne en charge de ces activités et sous la responsabilité de laquelle est placé le cavalier mineur peut faire appel aux services de secours (Pompiers et SAMU) si elle le juge nécessaire et sans devoir en avoir l'aval du représentant légal. Néanmoins elle devra l'en avisé dans les plus brefs délais.

Fait le _____ à _____

Signature cavalier ou représentant légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
02-54-20-55-50
mail : cem.amre@orange.fr
N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

Autorisation des parents pour les cavaliers mineurs

Je soussigné(e) _____

Représentant légal de l'enfant _____

L'autorise à pratiquer l'équitation au sein de l'AMRE et lors des activités extérieures au centre équestre de Montlivault.

Fait le _____ à _____

Signature cavalier ou représentant légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"



Je soussigné(e) _____

Représentant légal de l'enfant _____

Autorise l'AMRE à publier ou à utiliser l'image de mon enfant et/ou de moi-même sur (cochez votre réponse) :

Papier (journal, calendrier, affiches...)	Oui	Non
Site internet et page Facebook du centre	Oui	Non

Fait le _____ à _____

Signature cavalier représentant légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
02-54-20-55-50
mail : cem.amre@orange.fr
N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

Conditions générales de vente et règlement intérieur

Article 1 inscription

L'inscription à l'AMRE- centre équestre de Montlivault est souscrite pour une saison d'équitation liée à l'année scolaire. Toute inscription à une séance d'équitation comprend un encadrement et un droit d'accès aux installations sportives dont la fréquence hebdomadaire ou mensuelle est définie, hors vacances scolaires.

Article 2 conditions de paiement

L'abonnement annuel individuel propose les conditions de paiement en 1 fois, 2 fois, 12 fois par chèques bancaires, chèques ANCV et chèques passeport Temps Libre et en 11 fois par prélèvements bancaires. Pour les paiements en 12 fois, le mois de septembre est dû par chèque bancaire, ANCV et passeport Temps Libre, accompagné d'un chèque de caution correspondant à la moitié d'un abonnement annuel et les 11 mensualités restantes couvrent les mois d'octobre à août. L'adhésion à l'AMRE et la souscription à la licence FFE sont obligatoires et dues lors de l'inscription ou de la prise de cartes. Pour les pré-inscriptions, un acompte correspondant à l'adhésion à l'AMRE et la licence FFE vous sera demandé. Toute inscription (stages, randonnées, journées à thème...) est à régler à l'inscription. Tout cavalier non à jour dans ses paiements peut être exclu des cours.

Article 3 absences

Pour les cavaliers ayant souscrit un abonnement annuel individuel, un maximum de 5 absences par saison sont récupérables (avant la fin de la saison en cours) à condition d'en informer le centre équestre 48 heures à l'avance. Dans le cas contraire, les heures seront dues. Pour les cavaliers ayant souscrit une carte de 10 heures ou 15 heures, il n'y a pas de limite de jours d'absence à condition que le centre équestre en soit informé 48 heures à l'avance. Faute de quoi, l'heure sera décomptée de la carte. Les absences dues à un accident survenu lors des activités du centre équestre (cours, balades, stages...) donnent droit à une récupération cours ou balades qui sera mis en action une fois le cavalier rétabli. Si le cavalier ne souhaite pas continuer la pratique de l'équitation, une récupération ou un remboursement ne pourra être envisagé.

Article 4 récupérations

Pour les cavaliers ayant souscrit un abonnement annuel individuel et dans la limite de 5 absences par saison notifiées 48 heures à l'avance, les heures pourront être récupérées sous forme de cours ou balades (selon les disponibilités et propositions du centre équestre). Pour les cavaliers ayant souscrit une carte, les heures non utilisées et/ou notifiées 48 heures à l'avance pourront être utilisées sous forme de cours ou balades (selon les disponibilités et propositions du centre équestre) selon la durée de validité de la carte. En cas d'annulation de cours, par abonnement annuel ou cartes, par le centre équestre (conditions météorologiques par exemple), un rattrapage sera proposé (cours ou balades). En cas d'annulation de stages par le centre équestre, un rattrapage sera proposé. Si ce rattrapage s'avère impossible, les sommes versées seront remboursées. Il en va de même pour les journées thématiques (randonnées, animations diverses).

Article 5 annulation

Afin de pouvoir gérer au mieux les cours, stages et autres activités équestres proposées par le centre équestre, la cavalerie et le personnel, tout abonnement individuel annuel, toute carte et toute inscription sont définitives et dues. Aucune annulation ne peut être prise en compte à compter de la signature du contrat et de l'inscription aux activités.

L'arrêt définitif de la pratique de l'équitation par un cavalier n'ouvre en aucun cas à un quelconque remboursement de la part de l'AMRE, il en va de même pour les abonnements mensuels pour lesquels l'engagement de 12 mois est du jusqu'à son terme.

Article 6 licence FFE et assurance

Le centre équestre est adhérent de la Fédération Française d'Equitation. La souscription à la licence fédérale de pratiquant est obligatoire pour les cavaliers inscrits en cours. La licence de pratiquant permet de passer les examens fédéraux (galops classiques et galops pleine nature). Les garanties fournies par l'assurance incluse avec la licence FFE couvre le cavalier pour les risques de « responsabilité civile » et procure une assurance « individuelle accident ». Cependant, celle-ci comporte des limites notées au dos de la licence FFE et affichées dans le centre équestre. Il appartient au souscripteur de prendre connaissance de ces limites. Libre à lui de prendre une assurance complémentaire de son choix s'il le souhaite.

Paraphe



Association « Montlivault Randonnée Equestre » AMRE
Herbage Est 41350 MONTLIVAUT
02-54-20-55-50
mail : cem.amre@orange.fr
N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

Article 7 pratique de l'équitation

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive exigeant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par le centre équestre. Le cavalier s'engage à respecter les autres cavaliers, les équidés et leur bien-être, les consignes données par le personnel et les bénévoles de l'AMRE, l'environnement et d'informer le personnel ou les bénévoles de toute difficulté rencontrée. **Le port du casque homologué est obligatoire, le port de vêtements et de chaussures adaptés à la pratique de l'équitation (pantalons, vêtements de saison, gants, bottes ou boots avec chaps d'équitation) sont obligatoires.** Un cavalier ne portant pas l'équipement adapté à la pratique de l'équitation et à la saison, peut être refusé en cours. Seul le personnel du centre équestre est compétent pour attribuer les équidés aux cavaliers. Des séances de théorie, de préparation physique ou de découverte de l'environnement équestre et du bien-être de l'équidé peuvent être intégrées au programme des cours. Chaque cavalier doit détenir son propre matériel, le club ne pourra en prêter qu'à titre exceptionnel.

Article 8 règlement intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein du centre équestre. Les cavaliers et leurs accompagnateurs s'engagent à le respecter. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une exclusion sans remboursement possible. Le règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil et communiqué lors de l'inscription aux cavaliers et accompagnateurs qui déclarent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter. Les cavaliers et leurs accompagnateurs s'engagent à ne pas tenir de propos dégradants envers le personnel du centre équestre, ses bénévoles, tout membre de l'association ainsi que vis à vis de la réputation du centre équestre via les réseaux sociaux.

Article 9 vol et dégradation du matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. Le centre équestre n'a pas obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou dégradation de matériel, le centre équestre ne peut en être tenu responsable. Le matériel fourni par le centre équestre doit être rangé, nettoyé et utilisé selon les consignes données.

Article 10 tarifs et factures

Les tarifs des prestations proposées par le centre équestre sont affichés et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Le cas échéant, ces tarifs pourront faire l'objet de modifications qui seront notifiées aux cavaliers. Tout client le souhaitant pourra se voir remettre une facture correspondant à la prestation réalisée. Le centre équestre accepte les règlements par chèques bancaires, chèques ANCV, passeport Temps Libre, virements et espèces. Le paiement par carte bancaire n'est pas accepté.

Article 11 fichier informatique

Le centre équestre dispose d'un fichier informatique recensant les données fournies par les clients dans un but unique de gestion du fonctionnement de la structure. Ces données ne seront jamais transmises. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès du centre équestre d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Article 12 assemblée générale

Chaque année les adhérents de l'association sont conviés à se réunir, la présence ou la représentation du responsable légal du cavalier est fortement recommandée.

Article 13 usage du téléphone portable

Afin d'éviter toute perte ou casse de téléphone et pour ne pas perturber les cours et/ou stages, **l'usage du téléphone portable est strictement interdit** dans la carrière à l'exception des moniteurs.

Fait le _____ à _____

Signature cavalier ou représentant légal
Précédé de la mention "lu et approuvé"